

L'animateur : M. Jean Charles GUIGUEN.

Membres présents : MM. Philippe ANDRIEUX, Patrick BOURABIER, Christian FRESNEL,
Bruno RENON

Membres invités : MM. Jean GUILLEN et Jean-Jacques RABOISSON

Membre excusé : M. Philippe BRANDY

Le PV n° 26 de la réunion de la commission SENIORS en date des 10 et 11/03/2020 est approuvé sans modifications.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'art. 30 – paragraphe 2 - des RG de la LFNA) par lettre) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (art. 30 – paragraphe 3 des RG de la LFNA). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

1° - SOUS-COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REGLEMENT FINANCIER :

- **Rencontre D1 : ASFC VINDELLE – FC CONFOLENTAIS** du 08/12/2019

Arbitre de la rencontre : Monsieur CHAIGNE Sébastien

Les frais de déplacements de l'arbitre lui seront crédités à hauteur de 44,00 € par débit du District (caisse des intempéries).

CALENDRIER GENERAL :

En utilisant le calendrier LFNA comme base de travail, la commission s'est penchée sur une ébauche du calendrier général des compétitions SENIORS (Championnats et Coupes) tout en respectant les attentes des clubs notamment quant à la pratique durant les beaux jours.

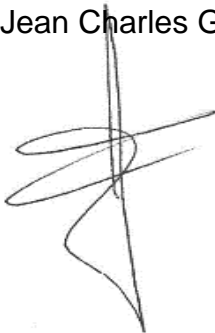
Le calendrier Ligue ne doit pas être une contrainte, mais une opportunité

3° - INFORMATIONS DIVERSES

- USA MONTBRON, Monsieur Didier TEXIER, du 22/06/2020,
- ENT FOOT 16, Monsieur Sébastien ROCTON, du 21/06/2020,
- ASC SAULGOND, du 03/05/2020,
- FC ROUILLAC, Madame Stéphanie MILLET, du 03/05/2020,
- USA VERDILLE, Monsieur Yannick THEYS, du 28/06/2020,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H35

L'animateur Jean Charles GUIGUEN



Le secrétaire Patrick BOURABIER

